

Mais aujourd'hui la lumière est faite, tous les faits concernant l'histoire des deux partis politiques au Canada, ont été mis au grand jour et la banqueroute du parti libéral est constatée. Quand les électeurs seront appelés à choisir entre les deux partis, n'y aurait-il que la leçon enseignée par ces deux chemins de fer, qu'elle suffirait pour leur indiquer la différence entre le véritable parti du progrès et le parti de l'opportunisme et des expédients. La politique de chemins de fer du parti conservateur a fait du Canada un pays grand et prospère. La politique de chemins de fer du parti libéral a imprimé une tache sur notre blason national. Lorsque les électeurs canadiens auront pris connaissance de ce rapport, personne n'osera leur demander de suivre le panache blanc ou de permettre à l'honorable chef de l'opposition de terminer son œuvre.

Sans entrer dans les détails d'une question qui a déjà occupé si longtemps le temps de la Chambre et que le pays aura à juger la première fois qu'il sera appelé à se prononcer entre les deux partis, je me borne à dire qu'en dépit des critiques de l'honorable député de Renfrew-sud, le rapport de la commission d'enquête contient la preuve que le parti libéral a sacrifié le crédit et l'argent du pays, qu'il a tout sacrifié, pour satisfaire aux exigences de ses partisans.

L'hon. FRANK OLIVER (Edmonton): Monsieur l'Orateur, le présent débat et les raisons qui lui ont donné lieu sont remarquables sous plusieurs rapports, mais plus le débat se prolonge, plus il devient évident qu'un gouvernement et un parti sont condamnés pour avoir mené une entreprise à bonne fin. C'est la première fois qu'il m'est donné d'entendre des critiques inspirées par de pareils motifs. Il est souvent arrivé qu'on a reproché à un gouvernement d'avoir mal exécuté certains travaux et d'avoir ainsi mal employé les deniers publics.

Ce débat, qui est basé sur ce rapport, est presque unique en son genre, en ce sens que chaque mot de ce document et chaque parole prononcée au cours de cette discussion font ressortir l'idée que le Canada a reçu des mains de l'ancien cabinet libéral une œuvre qui revêt un degré de perfection insurpassable dans tous les détails qui se rattachent à son édification, et qu'on ne peut soutenir la prétention qu'un seul dollar du trésor public a servi à des intérêts personnels ou à ceux d'un parti politique. Les membres de cette Chambre se rappelleront qu'il y a quelques jours à peine, l'honorable représentant de Carleton (N.-B.) (M. Carvell) a cité le cas d'un

[M. Boyce.]

tronçon de chemin de fer—d'une longueur de 13 milles, je crois—bâti par le Gouvernement actuel et au sujet duquel le pays fut volé de \$26,000; l'on a laissé entendre, à ce propos—supposition qui n'a certainement pas été réfutée—qu'on avait effectué cette dépense supplémentaire à seule fin d'influencer le résultat d'une élection partielle tenue dans cette région. Établissons une comparaison entre cette attitude et le fait que nous constatons ici—une dépense de plus de \$100,000,000 dont pas un seul dollar n'a servi à des intérêts particuliers ni à des intérêts de parti, s'il faut en croire ce qu'on lit dans ce rapport et ce qu'on a entendu, au cours de ce débat, alors que, d'autre part, on se trouve en présence d'un chemin de fer d'une longueur de 13 milles et dont la construction a permis qu'on détournât \$26,000 du montant total du coût de cet ouvrage, et cela à l'avantage direct du parti et à celui de certains amis politiques.

M. J. D. REID: Ce n'est pas exact.

M. OLIVER: Je me contente de dire que ce sont là les faits exposés par l'honorable représentant de Carleton.

M. REID: Ils ne comportent pas cette conclusion.

M. OLIVER: On ne peut conclure autrement et on n'a pas contredit cette conclusion.

M. REID: Au contraire, c'est ce qu'on a fait.

M. OLIVER: Le ministre intérimaire des Chemins de fer et des Canaux aura l'occasion, en temps utile, de discuter cette question.

M. REID: Les faits avancés par l'honorable député de Carleton n'ont pas été corroborés. Nous allons faire une enquête pour établir ce qu'il y a de vrai dans cette allégation.

M. LEMIEUX: L'honorable député de York (M. McLeod) a corroboré ce qu'a affirmé mon honorable ami de Carleton.

M. OLIVER: Je crois que l'honorable représentant d'York a corroboré la substance des affirmations de l'honorable député de Carleton. Je suis prêt à m'en tenir à cela. Il appartient au Gouvernement de s'enquérir, en la façon voulue, de la nature et des détails de l'affaire. Lorsque l'honorable représentant de Carleton a demandé la nomination d'une commission royale pour faire une enquête en cette affaire, le Gouvernement n'a soufflé mot; les